

**Education – GECA****Formation – LIEE****Table of Contents****Table des matières**

	<b>Page</b>	
1. Subject	1	1. Sujet
2. Issue	1	2. Objet
3. Question	2	3. Question
4. Conclusion	2	4. Conclusion

**Education – GECA****1. Subject**

Departmental policy, responsibility and procedures regarding the provision of information and educational material and programs on the subject of the Government Employees Compensation Act (GEC Act).

**2. Issue**

Requests are received from many sources for information about specific claims, the claims process, the GEC Act and workers' compensation in general. It is part of Labour Canada's mandate to provide this information and to undertake educational programs to promote a better understanding of the workers' compensation system and proper claim processing under the GEC Act. The department has prepared material and displays in various mediums for specific uses and more can be produced as required.

There is also an ongoing requirement for oral presentations and correspondence to meet specific requests for information and to promote our educational objectives. Information and educational material will be provided, as planned by Labour Canada, within operational resource limitations. Written and visual materials will be produced to meet these needs.

**Formation – LIEE****1. Sujet**

La politique, les responsabilités et les procédures du Ministère touchant la diffusion d'information ainsi que de matériel et de programmes de formation relatifs à la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État (LIEE).

**2. Objet**

Des demandes d'information proviennent de diverses sources au sujet de demandes particulières, du traitement de la demande, de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État et de l'indemnisation des travailleurs en général. En vertu de son mandat, Travail Canada doit fournir ces renseignements et offrir des programmes de formation pour expliquer le régime d'indemnisation des travailleurs et le traitement des demandes présentées en vertu de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État. Le Ministère a préparé du matériel et des présentoirs spéciaux de différents types et peut en produire d'autres, s'il y a lieu.

Il est aussi toujours nécessaire de faire des présentations de vive voix ou de fournir des renseignements par correspondance afin de répondre à des demandes particulières et de promouvoir des objectifs de formation. Selon les ressources dont il dispose, le Ministère prépare du matériel d'information et de formation. Du matériel didactique, entre autres des affiches et des écrits, est préparé pour répondre à ces besoins.

**3. Question**

Who has responsibility for provision of these information and educational services and what procedures are to be followed?

**4. Conclusion**

**Responsibilities**

4.1 The regional Compensation Units (RCUs) shall be responsible for:

- (a) producing and providing informational material, setting up displays at events, giving seminars, advice and guidance to employers, employees and members of the public under the jurisdiction of the GEC Act in their region;
- (b) conveying to the Injury Compensation Division (IC Division) the need for corrections to exist in material or for production of new material or educational programs and aids;
- (c) referring to the IC Division any request for information which falls outside their area of expertise or which is of a national or international nature in either the source of request or type of information sought or which may be more conveniently handled by IC Division;

**3. Question**

A qui incombe la prestation de services d'information et de formation et quelle est la marche à suivre établie à cette fin?

**4. Conclusion**

**Responsabilités**

4.1 La sous-section de l'indemnisation du bureau régional est responsable de ce qui suit:

- a) fournir du matériel d'information, installer des présentoirs à l'occasion de manifestations, organiser des séances d'information, conseiller et guider les employeurs, les employés et les membres du public visés par la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État dans la région;
- b) aviser la Division de l'indemnisation des accidents des corrections à apporter au matériel ou du besoin de produire du nouveau matériel ou d'établir des programmes et des instruments de formation;
- c) transmettre à la Division de l'indemnisation des accidents toute demande de renseignements hors du champ de compétence de la sous-section, ou de nature nationale ou internationale (selon la source de la demande ou le type d'information requise), ou les demandes qui peuvent être traitées plus facilement par la Division;

(d) obtaining from the IC Division sufficient quantities of materials to fulfill responsibility a) and advising Educational and Technical Information Division (E&TI) of anticipated future needs for such materials.

4.2 The Injury Compensation Division shall be responsible for:

- (a) providing replies to all requests for information of a national or international nature;
- (b) liaising with the regions to identify areas of need for informational material or educational programs and aids;
- (c) liaising with and providing technical expertise to the E&TI Division concerning the planning, production and revision of information and educational materials and programs and providing estimates of upcoming requirements to allow the E&TI Division to effectively plan their work and arrange for funding;
- (d) providing advice, guidance and expertise on a national basis to employers, employees and members of the public upon their request;

d) obtenir de la Division de l'indemnisation des accidents des quantités suffisantes de matériel pour répondre à la demande et aviser la Division de l'éducation et de l'information technique des besoins futurs en matériel.

4.2 La Division de l'indemnisation des accidents est responsable de ce qui suit:

- a) répondre à toutes les demandes d'information de nature nationale ou internationale;
- b) assurer la liaison avec les bureaux régionaux afin de déterminer quels secteurs ont besoin de matériel d'information ou de programmes et d'instruments de formation;
- c) assurer la liaison avec la Division de l'éducation et de l'information technique et fournir des conseils techniques nécessaires concernant la planification, la production et la révision du matériel et des programmes de formation et d'information, et fournir des estimations des exigences prévues afin de permettre à la Division de l'éducation et de l'information technique de planifier son travail en conséquence et d'obtenir les fonds nécessaires;
- d) fournir, à l'échelle nationale, des renseignements, des orientations et des conseils techniques aux employeurs, aux employés et aux membres du public qui le demande;

(e) arranging distribution of materials to Regional Compensation Units.

e) organiser la distribution du matériel aux sous-sections régionales de l'indemnisation.

#### 4.3 The Education and Technical Information Division shall be responsible for:

#### 4.3 La Division de l'éducation et de l'information technique est responsable de ce qui suit:

(a) producing educational materials, programs and aids as identified by the IC Division, subject to resource availability;

a) établir les programmes et produire le matériel et les instruments de formation requis par la Division de l'indemnisation des accidents, en fonction des ressources disponibles;

(b) liaising with and satisfying the requirements of the Communications Branch within Labour Canada;

b) assurer la liaison avec la Direction des communications de Travail Canada et répondre à ses besoins;

(c) providing expertise, guidance and training to the RCUs to enable them to fulfill their educational responsibilities;

c) fournir les conseils techniques, l'orientation et la formation nécessaires aux sous-sections régionales de l'indemnisation afin de leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités éducatives;

(d) advising the IC Division of the availability of resources for production and revision of materials, programs and aids;

d) renseigner la Division de l'indemnisation des accidents au sujet de la disponibilité de ressources en ce qui a trait à la production et à la révision des programmes, du matériel et des instruments de formation;

(e) arranging for reprints to fill the needs identified in 4.1(d).

e) faire réprimer les documents nécessaires afin de répondre aux besoins établis au point 4.1 d).

#### 4.4 Procedures

#### 4.4 Marche à suivre

Requests for information, educational materials or programs should be referred to the appropriate area of responsibility. The responsible area will ensure that the information or material is provided or training is performed. If materials or

Les demandes d'information ou de matériel et de programmes de formation doivent être transmises au secteur de responsabilité compétent qui fournit l'information ou le matériel nécessaire, ou assure la formation. S'il y a lieu

programs are required it must first be ascertained if they are readily available or require production. For production to occur, notification must be made to the appropriate levels within the responsible area to ensure the necessary resources are available and the work has been identified in the work plan. If not previously scheduled, resources will be reallocated and work plans altered, if possible. If changes are not feasible, production will be postponed until the next work plan is prepared in order to include the activity and allocate the necessary resources.

d'utiliser du matériel ou des programmes, il faut d'abord déterminer s'il en existe déjà ou si ceux-ci doivent être produits. Dans ce dernier cas, les niveaux compétents du secteur de responsabilité doivent être avisés pour garantir que les ressources nécessaires existent a été indiquée dans le plan de travail. Si aucune prévision n'a été faite en ce sens, les ressources doivent être réaffectées et les plans de travail modifiés si possible. S'il est impossible d'apporter des changements, la production du matériel sera retardée jusqu'à ce que le prochain plan de travail soit établi afin d'inclure l'activité dans celui-ci et de faire en sorte que les ressources nécessaires soient disponibles.

H.P. Hansen  
Assistant Deputy Minister – Sous-ministre adjoint  
Operations – Opérations